

La féminisation du français algérien : où en est-on ?

أين نحن من تأنيث الفرنسية الجزائرية ؟

Where are we with the feminisation of french in algeria?

OUMAIMA BENDAAMOUCHE

APSD-Mohammed Lamine Debaghine-Sétif 2

Introduction

La féminisation linguistique ouvre encore une fois le débat sur l'illogisme de certaines langues, à leur tête, la langue française. En effet, si la langue française est sentie comme illogique, par la pensée commune, c'est en raison des contradictions enracinées dans son système et qui, à plusieurs reprises, ne manquent pas de flotter à la surface en frappant à sa stabilité, notamment, l'incohérence du système du genre grammatical. À dire vrai, la langue française n'a pas encore réussi à justifier le protocole de l'attribution du genre grammatical à certains mots appartenant à son lexique ni à justifier la logique qui est à l'origine des règles d'accord en genre, la raison pour laquelle le système du genre grammatical en langue française apparaît comme l'un des systèmes les plus emblématiques.

Afin de mieux comprendre le contexte des incohérences définissant le système du genre grammatical en français, les linguistes ont remis à la surface des règles qui datent de plusieurs années et qui ont orienté l'usage jusqu'à nos jours, à titre d'exemple, la règle d'accord en genre d'après laquelle le masculin l'emporte sur le féminin. Introduite dans l'usage depuis le XVII^e siècle, cette règle résume parfaitement la logique qui a présidé à la genèse des grammaires, dont celle de Nicolas Beauzée (1767)¹, pour qui le masculin l'emporte naturellement dans la mesure où « *Le genre masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité de mâle sur la femelle* »². On en conclut donc que la logique de la règle principale d'accord en genre ne s'inspire en aucun cas de la réalité sociale dominante à l'époque, mais qu'elle est plutôt une image réfléchie d'une croyance qui admet l'infériorité de la femme face à l'homme.

1. Beauzée (Nicolas), grammairien français (Verdun 1717 Paris 1789). Il succéda en 1756 à Dumarsais dans la rédaction des articles de grammaire générale ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues (1767), il s'attache en particulier à développer la classification des propositions à des compléments. [Le Grand Dictionnaire de Linguistique et sciences du langage, 2007]

2. Beauzée, N. (1819) : « *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondements à l'étude de toutes les langues* », Paris, Auguste Delalain, p. 627.

Les réflexions grammaticales et, en particulier, celles portant sur le genre grammatical se sont par la suite succédé. Le même siècle a été marqué par l'une des plus grandes révolutions linguistiques de l'histoire de la langue française et des sciences du langage : la masculinisation de la langue française. Ainsi, Andrey De Boisregard, qui s'est exprimé sur la question, a précisé qu' : « *Il faut dire : cette femme est poète, est philosophe, est médecin, est auteur, est peintre ; et non : poétesse, philosopheuse, médecine, autrice, peintresse* »³. On en déduit que la langue française n'est pas essentiellement masculine.

Deux siècles après, le sujet a été à nouveau abordé, mais cette fois-ci du point de vue critique qui présume la langue française comme une langue qui favorise le genre masculin au détriment du genre féminin. À la lumière de cette réflexion critique, plusieurs idées ont vu le jour, on en note, la proposition d'une féminisation immédiate de la langue. En effet, ce choix longuement réfléchi espère, entre autres, rendre à la langue sa cohérence et à la femme sa valeur, mais avant tout, corriger une idéologie fondée sur des croyances subjectivement sexistes et misogynes.

Certes, il est tôt pour parler officiellement d'une révolution linguistique alors que sa légitimité est en cours de discussion, mais cela n'empêche pas que les esprits s'ouvrent de plus en plus à la nouvelle pratique en l'adoptant dans leurs textes et leurs discours. Des écrivains, des journalistes et des hommes politiques se lancent dans sa défense, en se l'appropriant en tant que pratique linguistique véhiculant une prise de position idéologique et politique en faveur de l'égalité des sexes dans la langue et la société.

La divergence des positions politiques reflète en quelque sorte la pluralité des points de vue sur la question de la féminisation linguistique, le monde francophone par exemple oscille entre deux points de vue opposés, l'un qui encourage l'intégration de la nouvelle pratique linguistique dans l'usage, comme c'est le cas au Québec, l'autre qui s'y oppose radicalement, comme c'est le cas en France. Certes, il est plus qu'évident que les variations⁴ du français évoluent distinctivement en fonction de l'histoire et de la géographie, mais cela ne justifie en aucun cas les hésitations de la France face à la synchronisation de la langue française à l'actualité culturelle et sociale qui domine la France et le reste de la francophonie, l'omniprésence de la femme dans le monde professionnel.

3. Andry De Boisregard, (1972) : « *réflexions sur l'usage présent de la langue française, ou remarques nouvelles et critiques touchant la politesse du langage* », Genève, Slaktine, volume 7-9, p. 133.

4. Le grand dictionnaire de Linguistique et Sciences du langage associe à l'entrée variation la définition suivante : « On appelle une variation le phénomène par lequel, dans la pratique courante, une langue déterminée n'est jamais à une époque, dans un lieu et dans un groupe social données, identique à ce qu'elle est à une autre époque, dans un autre lieu, dans un autre groupe social. »

Il paraît que le français utilisé en France ne se distingue pas uniquement de ceux de la francophonie⁵, mais également de ceux employés dans des pays non déclarés francophones et au niveau desquels le français est langue d'usage, à l'instar de l'Algérie. Influencé par les différents systèmes linguistiques présents sur le même territoire, le français de l'Algérie⁶ se démarque de celui de la France par ses mots, ses accents et même par sa grammaire, il s'agit en définitive d'une variation qui est définie selon Remysen (2020 : 03) comme suit : « *la variation affecte toutes les composantes de la langue, sans exception* ».

En matière de féminisation, le français algérien semble d'un premier regard plus tolérant (à l'oral comme à l'écrit), car passer de pharmacien à pharmacienne, d'auteur à auteure et/ou autrice, de directeur à directrice est automatique, on peut même dire que la féminisation y est déjà et que le français algérien ne suit pas la logique de la langue de référence⁷. Nous partons de ce constat qui fait paraître le français algérien moins résistant à la féminisation linguistique en opposition avec celui de la France afin de nous interroger sur les motifs de la non-résistance à la féminisation, mais également de confirmer ou d'infirmer si : le français algérien est moins résistant à la féminisation lexicale ? La femme est aussi moins visible dans le français algérien autant que dans le français de la France ?

Afin de répondre à notre problématique, nous verrons dans un premier temps, les différentes positions politiques de la féminisation linguistique dans la francophonie. Ensuite, nous nous passerons en revue les notions de la féminisation linguistique et du genre grammatical. Et pour finir, nous présenterons les différentes stratégies de féminisation lexicale qui seront ensuite prises en considération dans l'analyse de notre corpus.

5. Selon le petit dictionnaire du monde francophone : il convient de s'attendre ici sur le sens du terme francophone, qui ne peut être le même selon qu'il s'applique à un individu ou à un pays. Appliqué à une personne, il signifie le plus souvent que celle-ci maîtrise suffisamment le français pour être capable de faire face aux différentes situations de la vie quotidienne dans cette langue. Mais s'il rapporte à un pays, il doit alors signifier, et en toute logique, que ce dernier correspond à une société francophone, ou la population est donc en contact quotidien avec le français, car langue de l'administration, de l'enseignement, des affaires, des presses écrites et en ligne et des médias audiovisuels (seule ou dans le cadre d'un bilinguisme avec une langue locale). Un pays – ou un territoire – peut donc parfaitement compter un certain nombre de francophones, sans pour autant que l'on puisse lui appliquer ce qualificatif.

6. Désormais : le français algérien.

7. Nous utilisons ce terme pour référer au français de France.

1. Prolégomènes à l'étude

1.1. La féminisation linguistique dans la francophonie : positions politiques

- Au Québec. Le Québec était l'un des premiers pays francophones (Elmiger, 2011 : 71) à réclamer la féminisation des noms de fonctions, de métiers, de grades et de titres. Après plusieurs discussions, l'idée a été bien reçue, la première moitié du XXe siècle a été marquée par la publication du premier manuel de féminisation (1986) par l'Office québécois de la langue française et qui s'intitule «Titres et fonction au féminin. Essai d'orientation de l'usage». Comme l'indique son titre, ce manuel propose une invitation claire à abandonner l'usage des noms de métiers et de fonctions conjugués au masculin pour désigner des femmes. Il propose le recours à des formes féminines qui ont été supprimées de l'usage et/ou de procéder par la création de nouvelles formes lexicales féminines afin de combler le manque lexical lié à l'absence des représentations féminines dans le français québécois et de faire disparaître l'inégalité des genres de la langue.
- En Belgique. En 1994, le Conseil supérieur belge de la langue française avait publié son premier manuel qui recommande la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres désignant des femmes. Dans sa troisième édition, le manuel belge rappelle que la féminisation de la langue française a pour objectif d'assurer la visibilité des femmes dans le monde du travail, d'intégrer des formes linguistiques plus respectueuses à l'égard des femmes et d'encourager l'accès des femmes à des fonctions réservées à l'homme, d'une part, et de fournir un cadre linguistique qui favorise la création des désignations féminines afin de minimaliser la hiérarchie des sexes dans la langue, d'autre part (Le Conseil supérieur de la langue française, 2014 : 05). De ce fait, les francophones belges sont invités à respecter l'usage simultané du masculin et du féminin (doublets complets/abrévés) et d'éviter le recours au masculin générique qui entraîne des ambiguïtés sémantiques.
- En Suisse. En Suisse, l'histoire de la féminisation linguistique (voir sur ce sujet, l'article de Matthey, 2000 : 69-75) trace les différentes initiatives de la féminisation de la langue qui espèrent aller de l'égalité sociale entre les hommes et les femmes vers la représentation égalitaire des deux sexes dans la langue et le discours. En 1991, la Chancellerie fédérale avait publié son premier manuel de féminisation, «la féminisation non -sexiste des textes législatifs

et administratifs» qui encourage comme l'indique son intitulé la rédaction non sexiste dans les textes officiels. En 2000, la même institution avait publié son deuxième manuel intitulé «guide de formulation non -sexiste des textes administratifs et législatifs de la confédération» qui recommande le renoncement à l'usage du masculin générique et invite les francophones suisses à l'usage des doublets, des termes épiciens et la féminisation des articles⁸. En France. En 1986, le Premier ministre Laurent Fabius avait ordonné, à travers une circulaire, la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres dans tous les documents administratifs et officiels. Sa décision était prononcée à la suite des travaux de la commission de terminologie chargée de féminisation présidée par Mme Benoite Groult sur la possibilité de la féminisation des noms de fonction et de métiers en 1984.

- Une deuxième circulaire recommandant la féminisation des appellations masculines a été publiée en 1998 par le Premier ministre Lionel Jospin. Elle stipule qu' :

«Il convient de recourir aux appellations féminines pour les noms de métier, de fonction, de grade ou de titre dès lors qu'il s'agit de termes dont le féminin est par ailleurs d'usage courant (par exemple, la secrétaire générale, la directrice, la conseillère). Je vous invite à diffuser cette pratique dans les services placés sous votre autorité et à l'appliquer dans les textes soumis à votre signature.»⁹

- En 2019, l'Académie française reconnaît enfin la féminisation des noms de métiers et de fonctions en tant qu'une pratique linguistique correcte et obligatoire et annonce qu' :

«En ce début du XXI^e siècle, tous les pays du monde, et en particulier la France et les autres pays entièrement ou en partie de la langue française, connaissent une évolution rapide et générale de la place qu'occupent les femmes dans la société, de la carrière professionnelle qui s'ouvre à elles, des métiers et des fonctions auxquels elles accèdent sans que l'appellation correspondant à leur activité et à leur rôle réponde pleinement à cette situation nouvelle. Il en résulte une attente de la part d'un nombre croissant de femmes, qui souhaitent voir nommer au féminin la profession

8. (Voir Guide de formulation non sexiste, 2000)

9. J., Lionel, (1998) : « *Circulaire du 6 mars 1998 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre* », Journal Officiel de la république française, publié le 08/03/1998, n°57, p. 3565.

ou la charge qu'elles exercent, et qui aspirent à voir combler ce qu'elles ressentent comme une lacune de langue.»¹⁰

Afin de mieux comprendre l'origine de la tension qui est derrière la pluralité des positions politiques, nous passerons en revue, dans ce qui suit le concept de la féminisation linguistique.

1.2. La féminisation de la langue

Il semble difficile d'associer une définition complètement objective à la notion de la féminisation linguistique, une part de la difficulté tient à la pluridisciplinarité du concept de «féminisation» qui se trouve au centre de nombreuses réflexions en sociologie, philosophie et politique... la raison pour laquelle les linguistes font appel à d'autres champs disciplinaires que la linguistique afin de justifier certaines irrégularités langagières se rapportant à la question de l'invisibilité de la femme dans la langue et le discours. On comprend donc que la féminisation n'est pas une affaire essentiellement linguistique, alors que la féminisation linguistique est avant tout une affaire de langue, c'est ce que confirme également le linguiste Jean Szlamowicz en ces termes :

«La féminisation des noms de métiers constitue en revanche une véritable question linguistique même si elle est la plupart du temps abordée de manière polémique et non objective. Il s'agit en tout état de cause d'une question de discours, d'usage, de morphologie et d'histoire de la langue et certainement pas de conformité morale ou politique.»¹¹

En effet, la féminisation linguistique est née d'une réflexion critique qui remet en cause la thèse selon laquelle la langue reproduit la réalité sociale, une réflexion inspirée par le déséquilibre définissant le lien entre la réalité sociale et linguistique de la femme, et en fonction duquel l'objectif premier de la féminisation linguistique serait de synchroniser la langue à l'évolution sociale.

En se basant sur ce constat ainsi que sur la définition qu'associe la Commission terminologique chargée du vocabulaire concernant les activités des femmes à la notion de la féminisation linguistique : «*la féminisation des noms de professions et des titres vise à combler certaines lacunes de l'usage de la langue française*».¹² Nous pouvons dire que la féminisation de la langue répond initialement à un

10. Rapport de l'Académie française sur la féminisation des noms de métiers et de fonctions.

11. J., Szlamowicz, (2018) : « Le sexe et la langue : Petite grammaire du genre en français, ou l'on étudie écriture inclusive, féminisation et autre stratégies militantes de la bien-pensance. Suivi de Archéologie et étymologie du genre de Xavier Laurent Salvador », Paris, Éditions Intervalles, , p. 18.

12. E., Viennot, et al., (2015) : « *L'académie contre la langue française. Le dossier féminisation* », ile de France, éd iXe, p. 106

besoin de désignation relatif à la femme en particulier et qui justifie l'utilisation des noms masculins pour désigner des métiers et des fonctions occupés par des femmes.

Afin de dépasser cette controverse linguistique, la féminisation linguistique met en action des règles et des lois qui orientent le processus de la féminisation de la langue. Elle se sert des procédés flexionnels et dérivationnels permettant l'introduction de nouveaux substantifs féminins (néologismes) correspondant aux substantifs masculins existants, comme c'est le cas pour les noms de fonctions, métiers, grades et titres. En l'occurrence, plusieurs obstacles se mettent face à cette pratique, on en note : les collisions sémantiques (entraîneur/entraîneuse), l'euphonie, la lourdeur des textes... De surcroît, la féminisation linguistique encourage, entre autres, le recours à d'autres stratégies ainsi que l'usage des formes épïcènes (neutre/générique) et la double flexion (l'usage simultané des deux formes, masculines et féminines à l'oral comme à l'écrit). Il est important de signaler que les stratégies de féminisation ne sont pas identiques et se diffèrent d'un manuel à un autre, c'est pourquoi il est souvent difficile de présenter une version universelle.

Il faut cependant distinguer la féminisation linguistique de la féminisation syntaxique, si la première s'intéresse uniquement au lexique, la deuxième s'occupe des règles d'accord en genre dans les textes et les discours (le cas des adjectifs, articles...). (Elmiger, D., Tunger, V., 2014)

1.2.1. Le système du genre grammatical

Selon le bon usage :

«Le genre est une propriété du nom, qui le communique, par le phénomène de l'accord, au déterminant, à l'adjectif épithète ou attribut, parfois au participe passé, ainsi qu'au pronom représentant le nom. Il y a deux genres en français : le masculin, auquel appartiennent les noms qui peuvent être précédés des articles le ou un, et le féminin auquel appartiennent les noms qui peuvent être précédés des articles la ou une.»¹³

Le système du genre grammatical en langue française trouve ses origines dans le latin qui répertorie ses mots en fonction de trois genres distincts : le masculin et le féminin pour les noms désignant des référents animés et le neutre pour les noms désignant des référents inanimés. Des trois genres latins, le français n'en a gardé que deux, le féminin et le masculin pour les noms désignant des référents animés ou inanimés. Cette distribution a été maintes fois critiquée, car en français, l'accord en genre se fait en fonction de trois genres, le masculin

13. M., Grevisse, (2011) : « *le bon usage* », Paris, De BOECK, 54^e édition, p. 613.

pour désigner les référents masculins (animé/inanimé), le féminin pour désigner les référents du sexe féminin (animé/inanimé), et le masculin générique pour les deux genres. D'après, l'Office québécois de la langue française, « *le masculin générique. N. m. Genre masculin employé pour désigner autant les hommes que les femmes. Exemple : l'employé* ». ¹⁴

D'emblée, si nous comparons les deux systèmes, nous pouvons comprendre que le masculin générique avait remplacé le neutre en latin. Or, les manuels de la grammaire française en disent le contraire, en règle générale, le masculin générique peut référer au masculin comme au féminin, il inclut les deux genres, alors que neutre en latin était réservé pour désigner uniquement les référents inanimés.

« Comme toutes les langues romanes (sauf le romain), le français a perdu le neutre que le latin possédait à côté du féminin et du masculin. Le neutre servait souvent à désigner les êtres inanimés (objets, sentiments, qualités...), tandis que les êtres animés (humains, animaux familiers) étaient systématiquement désignés grâce aux genres féminin et masculin. » ¹⁵

À vrai dire, prédire le genre grammatical d'un mot en langue française définit l'une des tâches linguistiques les plus complexes, pour les natifs comme pour les étrangers. Généralement, cette tâche a tendance de se simplifier face aux noms désignant des référents animés, parce que le genre grammatical est dans ce cas-là motivé par le genre biologique ou social du référent en question (être humain ou animal). En revanche, prédire le genre grammatical des noms désignant des référents inanimés semble plus compliqué, car l'assignation du genre n'est par contre déterminée par aucune indication physiologique. À ce sujet, certains linguistes ont fourni des efforts afin de pouvoir distinguer le genre du mot en se basant sur des indices étymologiques, morphologiques, sémantiques, phonétiques... (voir sur ce sujet l'article de Jeanmaire, 2010 : 72).

Le système du genre grammatical est différent d'une langue à une autre, si certaines langues présentent quatre genres, à l'instar du russe (Archaimbault, 2007), d'autres langues n'ont que trois genres, comme c'est le cas pour le latin et l'allemand aujourd'hui. Il y a également des langues qui présentent un système de genre binaire, le cas de l'arabe et quelques langues romaines comme le français, alors que d'autres ne marquent pas le genre, à l'instar de l'anglais. Un argument de plus qui renforce la thèse selon laquelle le genre grammatical ne suit pas la logique du genre naturel.

14. http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=26532333#eng

15. E., Viennot, (2018) : « *le langage inclusif : pourquoi, comment. Petit précis historique*. », Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe, 2018.

En effet, nous croyons fort à l'idée selon laquelle le genre d'un mot est d'une grande valeur sémantique, il est l'un des traits définitoires qui marquent un mot d'un autre. Prenons le cas du couple lexical, un barbe¹⁶/une barbe, d'un premier regard, l'article qui précède le mot semble le premier indice (morphologique et phonétique) permettant l'accès au sens. En anglais, les mots ne sont pas marqués, ils peuvent référer au masculin comme au féminin, cependant, cela n'entraîne aucune ambiguïté sémantique, ce qui nous pousse à nous interroger sur l'utilité grammaticale et sémantique du genre.

1.2.2. Les règles de la formation du féminin en français

La première préoccupation des linguistes qui réclament la féminisation de la langue est l'actualisation des règles de formation des substantifs féminins, qui ont orienté le processus de la féminisation des noms masculins jusqu'à nos jours. Actuellement, le débat s'ouvre souvent sur la possibilité de leur généralisation.

En français par exemple, le féminin s'obtient généralement par l'ajout du – e final à un mot masculin, voire l'exemple : écrivain/écrivaine, ce procédé dérivationnel constitue l'un des procédés les plus productifs, cependant, il y a quelques cas particuliers, qui nécessitent le doublement de la consonne finale. Le tableau¹⁷ suivant montre les cas les plus fréquents :

-el	→	-elle	Intellectuel	intellectuelle
-eau	→	-elle	Chameau	chamelle
-en	→	-enne	Italien	italienne
-on	→	-onne	Vigneron	vigneronne
-et	→	-ette	Cadet	cadette
-er	→	-ère	Conseiller	conseillère
-x	→	-se	Amoureux	amoureuse
-f	→	-ve	Veuf	veuve
-c	→	-que	Turc	turque
-eur	→	-euse	Voleur	voleuse
-teur	→	-trice	Facteur	factrice

Toutefois, il existe des exceptions à la règle générale de la formation du féminin :

- Certains noms féminins présentent une finale différente, ces mots passent donc du masculin au féminin par l'agglutination d'un suffixe

16? Selon Larousse électronique : Barbe, nom masculin et adjectif, (italien *barbero*). Cheval de selle, rustique et sobre d'Afrique du Nord. Consulté le : 26/08/2021.

17. M., Lessard, S., Zaccour, (2017) : « Grammaire non sexiste de la langue française. Le masculin ne l'emporte plus ! », Paris, Syllepses, p.41-42.

– sse à la forme masculine. Aujourd’hui, ce procédé dérivationnel est rarement sollicité dans la formation des féminins des noms, car il s’attribue une fonction dévalorisante. (maitre/maitresse¹⁸, maire/maïresse¹⁹, docteur/doctoresse...)

- Certains noms ne présentent pas une forme particulière en passant d’un genre à un autre, le cas des formes épïcènes comme : peintre, architecte, médecin...
- Certains noms ont une forme particulière pour chaque genre, à titre d’exemple : homme/femme, sage femme/maïeuticien...
- Il se trouve également que certains noms masculins n’ont pas de formes féminines équivalentes. Afin d’expliquer cette controverse lexicale, les linguistes prétendent que ce blocage face à leur féminisation pourrait être d’une origine linguistique ou idéologique.

Afin de trancher et de dépasser ce blocage nominal, certains linguistes ont proposé de nouvelles stratégies visant la féminisation du lexique. Ces stratégies qui se trouvent notées en détail dans l’ouvrage de Michael Lessard et Suzanne Zaccour, « *Grammaire non sexiste de la langue française. Le masculin ne l’emporte plus!* » seront brièvement mentionnées dans les lignes qui suivent.

2. Cadre théorique et méthodologique

2.1. Les stratégies de féminisation d’une langue

18. Selon M, Yaguello : Maîtresse (maïresse, formé au XII^e siècle sur maïtre, du latin magister) c’est l’un des plus anciens féminins en –esse attestés et l’un de ceux qui se sont conservés, un grand nombre d’autres ayant été refaits sur d’autres modèles de dérivation (voire abesse). De même sens que le masculin au départ, maïresse a subi au cours du siècle une dérive sémantique dans certains de ses emplois, d’où la dissymétrie flagrante que l’on observe dans la langue actuelle entre le féminin et le masculin, qui justifier deux entrées séparées dans les dictionnaires. Paradoxalement, c’est est une conception élevée de a femme dans l’amour courtois au XIII^e siècle, celle de la femme « maïresse » (au sens figuré) du cœur de celui qui l’aime, qui est responsable du clivage fondamental entre maïresse comme féminin de maïtre et maïresse comme féminin de amant.

19? Selon M, Yaguello : maïresse est attesté dès le XIII^e siècle; formé sur maire du latin magor. Le tlf donne comme sens 1”épouse du maire” et comme sens 2 (avec la mention « rare ») « femme maire ». De même que beaucoup d’autres féminins en-esse; le mot ne s’emploie plus qu’en dérision. On pourrait faire de maire un épïcène puisque sa finale en –e muet s’y prête (voir élève) et dire une maïre. Mais alors, objecte-t-on, on ne pourrait plus distinguer une maïre d’une mère. Argument bien faible, car les deux ne risquent guère de se trouver employés dans le même contexte et la langue s’accommode d’homophonies autrement plus gênantes. En fait, il semble y avoir une réticence chez les locuteurs à utiliser comme féminins certains noms d’agent en –re comme maire ou ministre (voir ce mot). Réticence inexplicable, puisqu’on dit une secrétaire –un secrétaire (voir ce mot).

- Le retour à des formes historiques. La féminisation linguistique encourage la restauration des formes féminines qui ont été supprimées de l'usage à la suite de la masculinisation de la langue au XVIIe, de ce fait, il serait plus convenable de parler d'une re-féminisation de la langue. Exemples : peintresse, poétesse, procuratrice²⁰, prophétesse
- L'application des règles de base. En règle générale, la formation du féminin en langue française procède par l'ajout d'un – e final à une forme masculine, cet exercice implique dans certains cas des modifications morphologiques et phonétiques (doublement de la consonne finale). Exemples : avocat/avocate²¹, recteur²²/rectrice, boulanger/boulangère, artiste/artiste...
- Il y a également certains cas irréguliers à l'instar des noms qui s'emploient indifféremment pour les deux genres (épiciens). Exemples : architecte, artiste, peintre...
- La féminisation selon l'usage. La féminisation linguistique propose des solutions à l'absence des représentations féminines dans la langue et le discours, pour ce faire, elle procède soit par le recours aux différents procédés de formation de mots (dérivation, composition, emprunt...), soit par le recours à l'usage qui constitue l'une des sources les plus fécondes. En effet, le discours social met le locuteur francophone dans l'obligation de faire recours à sa propre créativité lexicale, pour ce faire, ce dernier se sert des différents procédés de création lexicale en manipulant sa propre langue (néologisme) ainsi que d'autres langues étrangères (emprunt) afin de dépasser ce blocage lexical. Exemples : une auteur, une auteure²³, une autrice, une authoressse...

Cette stratégie prête à confusion par rapport au choix entre les

20. Selon le dictionnaire des difficultés de la langue française, Procuratrice est synonyme de procureuse. Une procuratrice est une femme agissant en vertu d'un mandat, d'une procuration. Procureuse désignant la « femme d'un procureur » et aussi un « proxénète », on évitera d'employer ce mot au premier sens.

21. La forme féminine est attestée dès le Moyen Age (chez Froissart), mais pas dans le sens professionnel. « soyez notre avocate » signifie « Intercédez par nous ». Néanmoins, l'existence préalable du mot a pu faciliter son utilisation dans un sens professionnel. Celle-ci semble solidement implantée aujourd'hui après un temps de fluctuations qui a vu l'usage concurrent de femme avocat et du redondant femme avocate. Cependant, avocate est utilisée comme nom commun plutôt que comme titre, et bien des avocates ont encore sur leur carte de visite la mention « maître Untelle, avocat à la cour ».

22. Selon le dictionnaire des difficultés de la langue : recteur n. m. Pour désigner une femme placée à la tête d'une académie, on dit recteur : Elle a été nommée recteur de l'académie de Clermont-Ferrad.

23. Québécoïsme

différentes variations de formes (morphologiques) que puisse avoir le nom en question.

- Le remplacement des substantifs. Il s'agit dans ce cas-là de procéder par le remplacement du substantif masculin par son équivalent féminin (prud'homme/prud'femme). Cette règle nous fait penser à certains noms de fonctions et métiers réservés uniquement aux femmes, comme pour «sage-femme» qui offre une possibilité très limitée selon cette stratégie. Exemples : sage-femme/maïeuticien²⁴, homme-grenouille/femme-grenouille...
- La féminisation des termes étrangers selon la langue d'origine. En langue française, le genre des noms empruntés à d'autres langues prête à la confusion, en règle générale, ces noms s'attribuent le même genre associé dans la langue source, alors que certaines langues emprunteuses, à l'instar de l'anglais, ne gardent pas le genre en tant que catégorie grammaticale, ce qui complique davantage la tâche. Exemples : un clown/une clown...
- Les néologismes et les nouvelles graphies. L'introduction de nouvelles normes et formes graphiques à la langue s'inscrit dans la tentative de passer à la rédaction épïcène²⁵, quoique cette stratégie réformatrice ne peut être appliquée du jour au lendemain, elle ne manque pas de faire peur aux puristes, qui y voient une déformation de l'orthographe, à l'instar de l'Académie française qui l'a qualifiée de «péril mortel»²⁶. Nous présentons ci-dessous les principales balises de cette stratégie :
 - La féminisation ou masculinisation des désignations de personnes : un docteur/une docteur...
 - L'usage du tiret et point médian : tout. e. s /tout-e-s...
 - L'avancement du féminin dans le cas de la double flexion : les étudiantes et les étudiants...
 - Le remplacement de la désignation «mademoiselle» par la désignation «madame» : Mesdames les étudiantes et Messieurs les étudiants...

24. Selon le Robert : MAÏEUTICIEN n. m. -1980 du grec maieutikê maïeutique Homme qui exerce la profession de sage-femme.

25. Selon le grand Larousse de Linguistique et Sciences du langage : Adjectif formé à partir du latin epicoenus, sur le grec epikoinos, « commun », Terme d'écrivant la propriété qu'ont certains mots (nom, pronoms, adjectifs) d'être employés indifféremment au genre masculin ou au genre féminin sans variation morphologique : ex. collègue, enfant, je, tu, fidèle, etc.

26. Académie française, (2017) : « Déclaration sur l'écriture dite inclusive », séance du jeudi 26 octobre 2017.

- La féminisation ostentatoire. Introduite récemment dans l'usage, cette nouvelle stratégie a été signalée pour la première fois dans l'ouvrage de Susanne Zaccour et Michaël Lessard, «Grammaire non sexiste de la langue française : le masculin ne l'emporte plus!». Pour les auteurs :

«La stratégie de féminisation ostentatoire s'intéresse moins à l'origine ou au processus de formation des formes féminines qu'au résultat. Elle préconise l'emploi de la forme féminine la plus différente de son homologue masculin. Si un mot a uniquement une forme masculine, on se demandera s'il existe un synonyme possédant une forme féminine».²⁷

La féminisation ostentatoire part donc du principe que la nouvelle forme féminine doit être d'une morphologie et une phonétique différente de celle de base (la forme masculine), toutefois, les critères d'évaluation que fixe cette stratégie pourraient diminuer la possibilité de sa généralisation. Selon Susanne Zaccour et Michaël Lessard, les principaux critères de choix doivent répondre positivement aux questions suivantes :

- «1° La forme féminine se distingue-t-elle de manière nette à l'écrit et à l'oral de la forme masculine?
- 2° Est-ce qu'une forme féminine utilisée ailleurs dans la francophonie se distingue davantage de la forme masculine?
- 3° Est-ce qu'une forme féminine anciennement utilisée se distingue davantage du masculin?
- 4° Vaut-illapeinederecouriràunnéologismepoursignalerleféminin?
- 5° Le nom a-t-il un synonyme dont la forme féminine est plus prononcée?»²⁸

2.2. Cadre méthodologique

Notre étude vise à présenter l'état des lieux de la féminisation du français utilisé en Algérie, pour ce faire, nous avons procédé à la vérification de l'usage de certains noms de fonctions référant aux femmes dans les articles de la presse algérienne d'expression française, le cas des trois quotidiens algériens : El Watan, La Liberté et le Soir d'Algérie, ainsi que dans quelques textes officiels extraits du Journal Officiel de la République algérienne. Plus précisément, nous nous sommes intéressés aux articles parus durant le premier semestre de 2021, car nous trouvons que le contexte social et politique du pays durant cette période (la reprise de la vie sociale après la crise sanitaire de la Covid-19, les annonces

27. M. Lessard, S. Zaccour, (2017) : « *grammaire non-sexiste, le masculin ne l'emporte plus* », Paris, éd ; syllepses, 2017, p., 55-56.

28. *Ibid.*, p. 56.

de recrutement, l'emprise du télétravail, les remaniements ministériels...) avait favorisé la publication des articles relatifs à notre sujet.

La première étape de la constitution de notre corpus a consisté en la sélection des articles de journaux à la suite d'une recherche automatique lancée sur le moteur de recherche Google, les résultats obtenus nous ont permis à la fois d'avoir un regard général sur les noms de fonctions se référant aux femmes les plus récurrents ainsi que les différentes variations de formes (morphologiques) que puissent avoir ces noms. Cependant, l'impossibilité de la récupération de certaines pages web nous a empêché de toucher à tous les noms de fonctions se rapportant aux femmes, ce qui met en question la représentativité de notre corpus. Afin de dépasser ce bruit dû à la recherche sur le web, nous avons limité les mots-clés de notre recherche au nombre de 35 termes, cités ci-après : actrice, ambassadrice, architecte, artiste, auteur, aviatrice, avocate, capitaine, cheffe de, députée, directrice, docteur, doyenne, écrivaine, entraîneur, ingénieur, inspectrice, juge, magistrat, mairesse, médecin, ministre, pharmacienne, philosophe, poétesse, présidente de, procureure, professeuse, réalisatrice, rectrice, romancière, scénariste, secrétaire générale, sénatrice, technicienne. Ces termes ont été extraits des trois manuels de féminisation linguistique publiés par des institutions francophones officielles dans trois pays différents :

- Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions, 1999;
- Mettre au féminin guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre, 3^{éd.} 2014;
- Au féminin guide de féminisation des titres de fonction et des textes, 1991.

Précisons qu'afin de mieux assurer la représentativité de notre corpus, la sélection de ces termes était en fonction des critères suivants :

- les noms désignant indifféremment les deux genres (épiciens);
- les mots qui ont des formes féminines différentes (variations);
- les noms dont le féminin entraîne des dérivations sémantiques.

Ensuite, nous avons trié manuellement notre premier corpus constitué de 1444 articles, afin d'éliminer les éléments inutiles (les redondances) et de garder les éléments correspondant à nos besoins. Notons qu'il y avait des nuances d'usage entre les trois quotidiens choisis et le journal officiel de la République algérienne, car certains noms figurant sur les trois quotidiens n'ont pas été signalés sur le journal officiel de la République algérienne. Nous avons constaté également que le nombre des occurrences des noms de fonctions qui réfèrent

aux femmes était inférieur à celui qui implique des hommes ; ce qui reflète l'écart entre la présence féminine et masculine sur le marché du travail.

En fin de compte, nous nous sommes lancé dans l'analyse descriptive de notre corpus en fonction des stratégies de féminisation mentionnées dans *le manuel de grammaire non sexiste (2017)* écrit par Susanne Zaccour et Michaël Lessard :

3. La féminisation en acte

3.1. Le retour à des formes historiques

Auteur \longrightarrow Auteure, autrice.

Après avoir étudié la fréquence d'utilisation des formes féminines : *autrice*, *philosophesse*, *peintresse* et *poétesse* dans les articles de presse francophone algérienne, nous avons remarqué que les noms *philosophesse* et *peintresse* étaient complètement exclus de l'usage, alors que *autrice* et *poétesse* ont été fréquemment utilisées. De surcroît, il est à noter que le nombre d'occurrences du nom *autrice* est moins élevé par rapport au nombre d'occurrences du nom *auteure* qui était plus adopté, voir la représentation de la fréquence des occurrences selon les deux quotidiens mentionnés ci-dessus :

- Liberté : Autrice 20 %, Auteure 80 %
- El Watan : Autrice 34.8 %, Auteure 65.2 %

Nous ne pouvons cependant pas dire que le recours à des formes historiques est fortement suivi dans la formation du féminin dans le français algérien, même s'il y a une adéquation entre les formes historiques féminines utilisées par les journalistes francophones en Algérie et celles utilisées dans le monde francophone.

L'application des règles de bases. L'ajout d'un «e» final

Masculin	Féminin
Auteur	Auteure
Député	Députée
Écrivain	Écrivaine
Ingénieur	Ingénieure
Magistrat	Magistrate
Procureur	Procureure
Professeur	Professeure

Dans le but de vérifier si la règle principale dans la formation du féminin est respectée, nous avons procédé par la vérification de la présence des féminins des noms de fonctions suivants : *auteur*, *député*, *écrivain*, *ingénieur*, *magistrat*, *procureur* et *professeur* dans les articles de la presse francophone algérienne. Il a été constaté

que les formes féminines correspondant aux formes masculines précitées présentent une finale différente, en d'autres termes, ces noms présentent un suffixe distinct (e final) de celui de la forme masculine. Sur le *Bon Usage*, ces mêmes formes masculines (*un auteur, un ingénieur, un professeur* sont considérés) sont considérées comme des formes épïcènes (Larivière, 2009), c'est-à-dire, que ces noms de fonctions masculins peuvent être associés indifféremment aux deux genres.

Les résultats de l'analyse de notre corpus montrent que les formes féminines employées en français algérien ne correspondent pas aux mêmes formes féminines utilisées en France, mais qu'elles correspondent plutôt à celles d'usage au Québec, ce qui fait que la féminisation est dans ces cas-là systématique. Toutefois, il importe de noter que la règle principale dans la formation des féminins est respectée et privilégiée.

L'accord dans certains cas n'entraîne aucune modification (forme épïcène)

Masculin	Féminin
Architecte	Architecte
Artiste	Artiste
Juge	Juge
Médecin	Médecin
Scénariste	Scénariste

Les résultats de l'analyse de notre corpus montrent que ses termes s'emploient indistinctement pour les deux genres, ce qui entraîne dans certains cas des ambiguïtés de compréhension chez le lecteur (voir figure 1). Dans le cas du titre mentionné sur la figure ci-dessous, il nous était difficile d'identifier le sexe du référent en se limitant uniquement au titre, il nous a fallu donc poursuivre la lecture de l'article afin d'identifier le sexe du référent.

Figure 1 : exemple de l'épïcène médecin

Constantine
**L'agresseur d'un médecin de garde
 placé en détention provisoire**

Le Soir d'Algérie [en ligne] 18/01/2021

Les dictionnaires de langue ne notent aucun équivalent féminin au nom *médecin*, ce qui fait que ce terme peut être attribué à une personne du sexe masculin comme à une personne du sexe féminin. Il paraît que la féminisation du mot *médecin* présente des difficultés d'ordre linguistique, premièrement, l'application de la règle de base, l'ajout d'un e final semble impossible, car le féminin *médecine* est déjà associé à un autre référent, deuxièmement, le recours à des formes historiques, comme pour *médecienne* (Moyen Âge) considérée aujourd'hui comme archaïsme. Lors de l'analyse de notre corpus, nous avons

constaté que pour désigner une femme exerçant la profession de médecin, les journalistes précèdent le nom *médecin* du substantif féminin *femme* pour marquer le genre, alors que pour désigner un homme exerçant la profession de médecin, le mot *médecin* s'attribue une valeur masculine et s'emploie seul.

Il est à noter que l'usage des termes épïcènes dans les articles de presse francophone algérienne est en adéquation avec les normes imposées en France.

- La modification de la finale
- Doublement de la consonne finale

Comme nous l'avons déjà signalé, la formation du féminin en langue française s'obtient par l'ajout d'un – e final à la forme du masculin, cependant, cet exercice implique parfois une modification graphique ou phonétique, comme c'est le cas pour les noms masculins à finale consonantique qui exigent souvent un redoublement de la consonne finale :

Masculin	Féminin
Doyen	Doyenne
Pharmacien	Pharmacienne
Technicien	Technicienne

Étymologiquement, l'appellation *pharmacienne* s'emploie pour désigner l'épouse du *pharmacien* et non la personne exerçant la profession. Aujourd'hui, les femmes ont de plus en plus accès à cette fonction, ce qui fait que la féminisation de l'appellation devient plus qu'obligatoire. L'analyse de notre corpus nous a montré que cette appellation est très récurrente même si son usage n'est pas très répandu en France, tout au moins dans les textes officiels.

En nous basant sur les résultats de la vérification de la présence des féminins des noms de fonctions (voir b., c., d., e., f.) dans les articles de presse francophone algérienne, nous pouvons dire que la féminisation est plutôt systématique et que l'usage des noms féminins ne correspond pas strictement aux normes imposées par la grammaire française.

- De -ier à -ière

Masculin	Féminin
Romancier	Romancière

- De -teur à – trice

Masculin	Féminin
Directeur	Directrice
Ambassadeur	Ambassadrice
Acteur	Actrice
Recteur	Rectrice
Réalisateur	Réalisatrice

- De -eur à – euse

Masculin	Féminin
Entraîneur	Entraîneuse, entraîneure

La vérification de la présence des féminins de certains noms de fonctions nous a montré qu’en français algérien, l’usage alterne entre plusieurs formes féminines différentes, voici l’exemple de : entraîneure/entraîneuse (voir figure 2, 3) :

Figure 2. le féminin entraîneuse



Le quotidien El Watan [en ligne] le : 17/03/2021

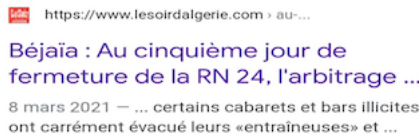
Figure 3 : le féminin entraîneure



Le quotidien El Watan [en ligne] le 11/05/2021

Les deux variations ont été employées comme des équivalents féminins au masculin *entraîneur*, pour désigner une personne chargée de l’éducation physique. Cependant, lors de l’analyse de notre corpus, nous avons remarqué que la forme féminine *entraîneuse* peut être associée à un autre référent. Dans le cas de la figure 5, le nom *entraîneuse* est chargé d’une connotation péjorative (service sexuel). Cela confirme l’idée selon laquelle la féminisation de certains noms de fonctions peut entraîner des glissements sémantiques.

Figure 5 : exemple du féminin entraîneuse



Le soir d’Algérie [en ligne] le : 08/03/2021

Le suffixe -esse

Masculin	Féminin
Maire	Mairesse, la maire
Poète	Poétresse

L'analyse de notre corpus a montré que le substantif masculin *le maire* est plus récurrent que les deux substantifs féminins *la maire* et/ou *la mairesse*, qui n'étaient signalés que rarement. Cela révèle que certaines fonctions sont encore réservées aux hommes, ce qui explique l'absence de la représentation féminine dans la langue et le discours.

3.2. La féminisation selon l'usage

Professeur \longrightarrow Professeur²⁹
 Magistrat \longrightarrow Magistrat³⁰

Au Québec, le nom *professeuse* a été préféré à celui de *professeur* et à celui de *professeuse*, alors qu'en France le nom *professeur* est le plus récurrent, le français algérien, en l'occurrence, alterne entre l'usage de «*professeuse*» et «*professeur*».

Figure 6 : exemple *professeuse*

12	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 08	20 Joumada Ethania 1442 3 février 2021
<p>Art. 2. — Les dispositions de l'article 3 de l'arrêté du Aouel Rabie Ethani 1440 correspondant au 9 décembre 2018 susvisé, sont modifiées et complétées et rédigées comme suit :</p> <p>* Art. 3. — La commission est composée des membres suivants :</p> <p>Mmes. et MM. :</p> <p>— Radia Bernaoui, professeuse, directrice de l'institut national de recherche en éducation, présidente ;</p> <p>— Mohamed Sari, professeur, langue arabe, membre ;</p>	<p>— Abdelouahab Beladjeri, inspecteur d'enseignement moyen, sciences physiques et technologiques, membre ;</p> <p>— Fouzia Amireche, maître de conférences classe « A », physique-chimie, membre ;</p> <p>— Fouad Soufi, professeur, histoire, membre ;</p> <p>— Amar Mohand Amer, professeur, histoire, membre ;</p> <p>— Nacer Guerdani, inspecteur d'enseignement moyen, sciences sociales, membre ;</p> <p>— Louisa Salmi, maître de recherche classe « B », sciences de l'éducation et technologie éducative, membre ;</p>	

Le Journal Officiel de la République Algérienne, N° 08, p. 12 (03 février 2021)

3.3. Les néologismes et les nouvelles graphies

Le recours à l'alternance des genres, les graphies tronquées, la rédaction épïcène, le genre de la majorité ou la déconstruction des stéréotypes n'est pas encore signalé dans les écrits administratifs ni dans les textes de la presse algérienne d'expression française. L'adoption de ces nouvelles normes rédactionnelles n'est pas jusqu'à l'écriture de ces lignes un sujet de discussion en Algérie. De plus, aucune loi linguistique ou politique ne le dicte solennellement.

29. C'est un emprunt direct au Latin, comme intercesseur, successeur, prédécesseur, etc., et non un dérivé du verbe *professer*, qui est propre au français est formé sur *profession*. *Professeur* est propre au français et formé sur *profession*.

30. *Magistrate* est selon Marina Yaguello (les mots ont un sexe, 1989) est le mot le plus n'est pas enregistré par aucun dictionnaire ; bien que de formation parfaitement régulière (cf. *avocat-avocate* ; *candidat - candidate*). Il n'y a aucune raison de ne pas l'employer la profession étant largement ouverte aux femmes. il a été employé autrefois au sens de « épouse d'un magistrat » comme c'est le cas pour nombre de titres. « (...) on voit des fils ; des neveux ; des cousins de M. le magistrat ou de Mme la magistrate ; avancer dans les sous-préfectures et gagner des galons et des croix dans l'intérêt de la démocratie » (georges clemenceau ; vers la réparation)

Cependant, il est important de noter que l'usage des parenthèses pour indiquer le genre (voir fig.) a été signalé dans l'article «*sortie de l'ouvrage collectif «j'ai rêvé de l'Algérie : vers une projection intime et réaliste »* publié par le quotidien El Watan le 19 janvier 2021, toutefois, aucune note ne justifie l'usage de ces formes graphiques.

Exemple 7 : l'usage des parenthèses

De contacter aussi bien des personnes militantes ou non, journalistes, écrivain (e)s, architectes, psychologues, étudiant (e)s, ayant un rapport amateur ou confirmé à l'écriture. *El Watan* (en ligne), 19/01/2021

3.4. La féminisation ostentatoire

La féminisation ostentatoire encourage l'usage des féminins correspondant à des formes masculines à condition que la différence entre les deux soit clairement marquée à l'oral comme à l'écrit.

Nous n'avons pourtant signalé aucune notice ou note justifiant l'usage de certaines formes au détriment des autres dans la presse francophone algérienne.

4. Résultats de l'étude

L'analyse descriptive de notre corpus nous a permis de comprendre que :

- Les substantifs féminins désignant des fonctions respectent bien les règles de formation des féminins des noms décrites par la grammaire française ;
- Pour désigner un groupe de personne, dont le genre est inconnu ou dès la présence d'un élément du sexe masculin, les noms de fonctions se conjuguent au masculin (masculin générique) ;
- L'emploi des termes épécènes entraîne parfois des controverses sémantiques, qui empêchent le lecteur de prédire le sexe des personnes en question ;
- L'emploi du masculin générique dans les textes officiels et administratifs est dans le but de désigner le poste en question et non la personne occupant le poste ;
- On ne peut pas dire que la femme est moins invisible dans la langue française employée en France que celle employée en Algérie.

Conclusion

Au final, nous rappelons que l'objectif de notre étude était de présenter l'état des lieux de la féminisation du français algérien. Pour ce faire, nous avons procédé par la vérification de la présence des noms de fonctions référant aux femmes dans un corpus représentatif extraits des articles de journaux francophones édités en Algérie (trois quotidiens algériens) ainsi que dans quelques textes officiels extraits du journal officiel de la république algérienne. La lecture descriptive de notre corpus était orientée en fonction des stratégies de féminisation notées par Susanne Zaccour et Mickaël Lessard dans leur manuel de grammaire non sexiste, cela nous a permis d'identifier les stratégies les plus adoptées dans la féminisation du français algérien, comme : le recours à la règle principale dans la formation du féminin (l'ajout d'un e final), l'emploi des épécènes et le retour à certaines formes historique. Il faut rappeler que, nous avons pris appui sur le constat selon lequel le français employé en Algérie paraît moins résistant à la féminisation, par opposition à celui de la France. En effet, cette prémisse semble vraie, car dans la majorité des cas, la féminisation était systématique, et de ce fait, les noms de fonctions se référant aux femmes étaient conjugués au féminin, sauf dans le cas des épécènes ; on en déduit donc qu'en matière de féminisation de la langue, le français algérien ne respecte pas les normes fixées par la grammaire de la langue française, ce qui fait qu'il est plus ouvert à la féminisation. Cependant, nous ne pouvons pas confirmer si la femme est moins invisible dans le français algérien que dans le français de la France, car l'emploi du masculin générique et l'accord en fonction du genre de la majorité ont été maintes fois signalés, il serait donc intéressant de mener une étude complémentaire qui vise à analyser en détail des règles d'accord et l'emploi du masculin générique dans les textes.

L'analyse de notre corpus a confirmé, d'une part, la possibilité de la féminisation des noms masculins désignant des fonctions selon les différentes stratégies de féminisation proposées, ainsi que la présence des formes féminines pour désigner des fonctions occupées par des femmes n'implique aucune ambiguïté de compréhension, d'une autre part, cela nous confirme l'hypothèse selon laquelle la résistance est plutôt d'un ordre politique et idéologique que linguistique.

Bibliographie

- Archaimbault, S. (2007) : « L'exemple dans les grammaires russes : un élément du patrimoine linguistique ». *Langages*, 166(2), 100. doi : 10.3917/lang.166.0100
- Candea, M., et all (2016) : « L'académic contre la langue française, le dossier féminisation, éd IXe, ile de France.

- Elmiger, D. (2011) : « Féminisation de la langue française : une brève histoire des positions politiques et du positionnement linguistique » *Langage, genre et sexualité*, 71-90.
- Grevisse, M. (2007) : « Le bon usage », 14 éd, De Boeck-duclot, Bruxelles.
- (2020). Guide de formulation non sexiste. <https://colibris.link/cEb64>
- Jeanmaire, G. (2010) : « Vox populi vox Dei? L'identification du genre grammatical en français ». *Langue française*, 168(4), 71. doi : 10.3917/lf.168.0071
- Matthey, M. (2000) : « Féminisation du lexique et du discours en Suisse romande : un état des lieux » *Association suisse de linguistique appliquée* 72(72), 63-79.
- Remysen, W. (2020) : « Le français et la variation linguistique ». *Usito* January 2013, En ligne. doi : 10.13140/2.1.1128.5280
- Yaguello, M. (1989) : « le sexe des mots », éd. Belfond, Paris.
- Zaccour, S. et Lessard, M., (2007) : « grammaire non - sexiste, le masculin ne l'emporte plus », éd. syllepses, Paris.

Dictionnaires

Le grand dictionnaire de Linguistique et sciences du langage, (Larousse, 2017).

Le dictionnaire des pièges et difficultés de la langue française (Bordas, 1988)

Le petit dictionnaire du monde francophone

Sitographie

<https://www.lesoirdalgerie.com>

<https://www.elwatannews.com>

<https://www.liberte-algerie.com>

Résumé

Notre étude vise à présenter l'état des lieux de la féminisation du français utilisé en Algérie, pour ce faire, nous sommes partis du constat que le français utilisé en Algérie paraît moins résistant à la féminisation contrairement à celui utilisé en France afin de répondre à notre problématique qui cherche à savoir si la femme est aussi moins représentée dans le français algérien autant que celui de la France et si le français algérien est plus ouvert à la féminisation. Nous nous sommes donc lancé dans la vérification de l'usage de certains noms de fonctions désignant des femmes dans les articles de presse algérienne d'expression française (les trois quotidiens El-Watan, Liberté d'Algérie et le Soir d'Algérie) ainsi que dans quelques textes officiels extraits du Journal Officiel de la République Algérienne. L'article passe en revue les différentes positions politiques de la féminisation dans quatre pays francophones différents, la notion de la féminisation et du genre grammatical, les différentes stratégies de féminisation ainsi qu'une présentation de la méthodologie utilisée, les résultats obtenus et les discussions. L'analyse descriptive de notre corpus nous a permis de confirmer que la féminisation en français algérien est systématique et que l'usage des noms féminins référant aux fonctions occupées par des femmes n'est pas en adéquation avec les normes dictées par la grammaire française.

Mots-clés

La féminisation linguistique, le genre grammatical, le français algérien, la presse écrite, la presse francophone algérienne...

Abstract

Our study aims to present the state of feminization at the level of the French used in Algeria, therefore our main issue is to know whether women are also less represented in Algerian French as much as that of France, or Algerian French is more open to feminization?. In order to reach our goal, and answer our problematic we started by observing the French used in Algeria, where we found it less resistant to feminization unlike the one used in France, therefore we moved to the next step ,with a deep verification to the use of certain function names designating women in French-language in Algerian press articles (The three dailies EL-Wattan, Liberté d'Algérie and Le Soir d'Algérie) as well, than in selected official texts especially those extracted from the Official Journal of the Algerian Republic. Our essay reviews the different political positions of feminization in four different French-speaking countries, the notion of feminization, grammatical gender, and the different feminization strategies as well as a presentation of the methodology used, then the results obtained and the discussions. The descriptive analysis of our corpus has enabled us to confirm that feminization in Algerian French is systematic, and that the use of feminine terms refers to the functions occupied by women is not in line with the norms dictated by French grammar.

Keywords

Language feminization, Grammatical gender, Algerian French, written press, French media in Algeria...

مستخلص

نروم من دراستنا هذه إلى عرض الحالة الراهنة لتأنيث اللغة الفرنسية المستعملة في الجزائر، من أجل ذلك انطلقنا من الفرضية القائلة أنّ اللغة الفرنسية المستعملة في الجزائر أقل مقاومة للتأنيث مقارنة باللغة الفرنسية المستعملة في فرنسا وهذا من أجل الإجابة على الإشكالية والتمثلية في محاولة معرفة ما إذا كانت المرأة أقل تمثيلا في اللغة الفرنسية المستعملة في الجزائر مقارنة باللغة الفرنسية المستعملة في فرنسا، وما إذا كانت أكثر تقبلا للتأنيث على عكس اللغة الفرنسية المستعملة في فرنسا. ولغرض التحقق من صحة فرضيتنا شرعنا في التحقق من استخدام بعض أسماء الوظائف التي تشغلها المرأة في عينة من مقالات الصحف الجزائرية الفرنكوفونية؛ (الصحف اليومية الثلاثة: الوطن، ليبرتي الجزائر ولوسوار الجزائر) بالإضافة إلى بعض النصوص المقتبسة من الجريدة الرسمية الوطنية الجزائرية. وسيعرض بحثنا هذا: مختلف المواقف السياسية المتعلقة بقضية تأنيث اللغة في أربعة دول فرنكوفونية مختلفة، كما يتناول مفهوم مصطلح تأنيث اللغة، الجنس النحوي وعرض لمختلف الإستراتيجيات المقترحة لتأنيث اللغة الفرنسية، كما يتناول أيضا المنهجية المتبعة لدراسة عيناتنا أهم النتائج المتحصل عليها وتفسيرها.

مكّنا اعتماد المنهج الوصفي التحليلي من استنتاج أنّ استعمال بعض الألفاظ المؤنثة للإشارة إلى أسماء الوظائف التي تشغلها المرأة يتمّ بطريقة تلقائية ما أثبتته حضورها في النماذج المدروسة مما يتعارض مع المعايير التي تفرضها قواعد اللغة الفرنسية.

مفتاحية

التأنيث اللغوي، الجنس النحوي، اللغة الفرنسية المستعملة في الجزائر، الصحافة المكتوبة، الصحافة الفرنكوفونية الجزائرية...written press, french media in algeria